



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

(Antenne de Dieppe)

PROCES-VERBAL N° 01

Réunion restreinte du 23 octobre 2017

A : 14 Heures 00

Lieu : Antenne de DIEPPE – zone Eurochannel – rue Jean Rédélé – 76370 MARTIN- EGLISE

Présidence : M. Christian LEFEBVRE

Membres présents : MM. Daniel BECQUET, Didier LEMARIE, Gérard GLATIGNY et René VAN HULLE.

Membres absents excusés : M. Claude MICHEL, Vice-Président du D.F.S.M.

Le Président, Christian LEFEBVRE, souhaite la bienvenue aux membres présents et propose de passer à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

§§§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des terrains et installations sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§§§

Condoléances :

- Décès de la sœur de M. Christian LEFEBVRE
- Décès d'un frère de M. Didier LEMARIE

Le Président, Christian LEFEBVRE, au nom de la Commission adresse ses sincères condoléances aux familles.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Informations :

Le Président, Christian LEFEBVRE, remercie Claude MICHEL de l'avoir présenté à la présidence de la Commission des Terrains et Installations Sportives du D.F.S.M.

Il remercie Didier LEMARIE d'avoir accepté le secrétariat de la Commission des Terrains et Installations Sportives du D.F.S.M.

Il rappelle que chaque membre doit être en possession de sa licence.

Il nous fait un rapide compte-rendu de la réunion de la C.R.T.I.S. du 26 septembre dernier.

Le Président de la Ligue de Normandie, M. Pierre LERESTEUX, ne veut pas de membre supplémentaire au sein de la C.R.T.I.S. même si le secteur du HAVRE n'est pas représenté.

M. Raymond LAUGEROTTE va intégrer le F.A.F.A. régional.

Il y aura une réunion de la C.R.T.I.S. NORMANDIE à CAEN, la date n'est pas encore fixée.

L'ex Basse-Normandie ne fonctionnait pas comme la nôtre, il n'y a pas de distinction entre les membres de la C.R.T.I.S. et C.D.T.I.S. pour le contrôle des terrains. Les P.V. doivent être signés par le Président de la Commission Régionale ou Départementale et seront identiques en NORMANDIE. Il y aura un nouveau modèle de P.V. à remplir avec des photos à joindre .

Un point est fait sur la réunion du 19 septembre dernier à BOIS-GUILLAUME qui fut intéressante et elle a permis de commencer à nous connaître entre membres de la Commission Départementale. L'intérêt sera de travailler de la même manière à la fin de la première mandature. Lors de cette réunion il nous a été remis :

- Le règlement intérieur des commissions
- Une note concernant les frais de déplacements.

Le Président nous informe qu'il a accès à FOOT 2000.

Classements officialisés niveau 5 – saison 2016/2017 :

- GREGES
- SAINT-PIERRE-EN-VAL
- OUVILLE-LA RIVIERE
- PONTS ET MARAIS
- TOTES
- SAINT-REMY BOSROCOURT

Contrôles à faire – saison 2017 / 2018 :

- **PAVILLY** : Contrôle prévu le 24.10.2017 pour l'ensemble des terrains dont un synthétique neuf. Tous les membres de la commission sont convoqués.
- **BARENTIN** : Terrains BADIN 1 et 2 classés foot à 11. GUILLEMOT 1 classé 5. GUILLEMOT 2 classé 11.



VISITES DECENNALES :

- OURVILLE EN CAUX
- YVETOT (les 6 terrains)
- BACQUEVILLE-EN-CAUX
- CRIEL-SUR-MER
- MEULERS
- ENVRONVILLE
- NEUVILLE-LES-DIEPPE (Pierre De Coubertin)
- OUAINVILLE
- BERNEVAL-LE GRAND
- YAINVILLE

VISITES QUINQUENNALES :

- PAVILLY (Vadet) classé 6
- SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT (Garçonnet 1)
- LES GRANDES-VENTES
- OUVILLE L'ABBAYE
- VAL-DE-SAANE (classé 6)
- PIERRECOURT (classé 6)

RESTENT A FAIRE DE LA SAISON 2016 / 2017 :

- CROIXMARE
- HERICOURT-EN-CAUX (classé 6)
- VILLERS-ECALLES
- DIEPPE (Auguste Delaune)
- BOUVAINCOURT (voir DISTRICT DE LA SOMME)
- FREVILLE (classé 6)
- VATTEVILLE-LA-RUE (classé 11)
- MOTTEVILLE
- TOUSSAINT

COURRIERS RECUS :

Mairie de SAINT-LEGER-AUX-BOIS (PLATEAU A.S.) pour un arrêté municipal, vestiaires inutilisables à cause d'un problème de chaudière à gaz. Accord donné pour jouer au CAULE SAINTE-BEUVE concernant l'équipe de jeunes évoluant en LIGUE. Ce terrain sera à homologuer.

RAPPEL :

Les textes précisent que tous les clubs évoluant en 1^{ère} division de District (D 1) doivent avoir un terrain homologué et classé niveau 5. Il en est de même pour les Clubs de 2^{ème} division (D 2) pouvant accéder en 1^{ère} division (D 1).

La Commission des Terrains et Installations Sportives invite les Clubs et les Mairies à prendre contact avec le DISTRICT – Antenne de DIEPPE ou la C.D.T.I.S. pour se mettre en conformité.



Les visites peuvent commencer dès maintenant.

QUESTIONS DIVERSES :

M. René VAN HULLE nous informe qu'il a eu un contact avec le club de CRIQUIERS qui souhaite faire classer son terrain.

La Commission en prend note et contactera la Mairie et le club pour une visite.

Personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 Heures 30.

§§§§

Le Président de la Commission	Le Secrétaire de la Commission
Christian LEFEBVRE	Didier LEMARIE
	